

Un plan de redressement pour le CNDS

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a accumulé une dette de 464 millions d'euros. L'établissement public est mis au régime sec pour redresser ses comptes. Les critères d'attribution vont être revus et les subventions mieux ciblées pour avoir un impact réel sur la pratique et lutter contre les inégalités territoriales, qui sont, rappelons le : les missions principales du CNDS.

Le 19 mars 2013, le 1^{er} conseil d'administration du CNDS, depuis l'annonce d'un plan de redressement pour la période 2012-2016, a décidé de lancer les premiers chantiers, en présence de Valérie Fourneyron, ministre des Sports, et de Denis Masseglia, président du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). **Ces chantiers structurels doivent permettre de réformer en profondeur les modes d'intervention du CNDS** « pour les concentrer sur les projets, les territoires et les publics qui ont le plus besoin de son soutien pour accéder à la pratique sportive », selon un communiqué du ministère des Sports. C'est donc la fin des financements des grands événements et des grands équipements.

Redresser les comptes

Une mesure qui vise à réformer la comptabilité du CNDS a été prise. Et ceci « afin d'éviter que se reproduise la situation de quasi-faillite qui a été jugulée en novembre dernier », d'après le ministère des Sports. Le pilotage financier du CNDS suivra donc désormais les directives du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion des engagements. Le CNDS développera en conséquence une comptabilité pour le suivi des opérations d'investissement, ce qui limitera les risques de dérapage des comptes. Par ailleurs, les administrateurs ont approuvé les comptes financiers 2012. L'endettement de l'établissement, dont le budget s'élève cette année à 272 millions d'euros, se situe désormais à 322,4 millions, contre 485 millions prévus en début d'année.

Pour le ministère des Sports, « cette amélioration de la situation financière du CNDS est la première traduction effective des efforts importants consentis pour restaurer l'équilibre budgétaire ».

Revoir les critères d'attribution

Pour que la stratégie de redressement soit appliquée, les administrateurs du CNDS ont adopté des mesures permettant la réorientation des subventions vers le sport pour tous. Un groupe de travail associant l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités territoriales, va être mis en place pour proposer

de nouveaux critères de répartition des dotations territoriales. L'objectif est de soutenir prioritairement les zones les plus défavorisées et les publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Ces nouvelles méthodes d'attribution des subventions devront être adoptées lors du dernier CA de 2013.

Cibler les subventions

Au sein de chaque région, ces critères repensés devront permettre de mieux cibler les interventions et de les concentrer sur un nombre limité de projets. L'intervention du CNDS doit faire preuve de son impact réel et mesurable pour réduire les inégalités d'accès à la pratique. Les modes d'instruction des dossiers de subventions, jugés trop complexes, seront simplifiés et optimisés. Ce CA a été l'occasion d'attribuer les premières subventions d'équipement pour l'année 2013. Ainsi, 33,7 millions d'euros ont été octroyés sur l'enveloppe générale à 118 dossiers sur les 527 soumis... Des chiffres en tout point comparables à ceux de la campagne de subventions de mars 2012, à l'occasion de laquelle 114 dossiers avaient été retenus pour un total de 32,5 millions d'euros de subventions.

Le chantier permettant un meilleur ciblage des subventions n'a, a priori, pas encore commencé ...

